

BRS

Bulletin de la Recherche Scientifique

CNRS
Inserm
INRIA
IRD
INED
IFREMER
Juin 2025
N° 534

- Congés de maladie ordinaire (CMO)
- Un collectif féministe à la Commission Exécutive
- Résultats des élections au Conseil d'Administration Inserm mandat 2025-2029
- Bilan des candidatures CGT aux sections du CoNRS 2025
- 2025 : les 130 ans de la CGT !

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,
ÇA COÛTE UN BRAS ET ÇA NE SERT À RIEN...

COMME SUJETS DE RECHERCHE,
LES DRONES, LES SATELITES, L'IA,
LA BACTERIO ET LA CHIMIE,
C'EST BIEN SUFFISANT ET
ÇA SE VEND BIEN EN CE MOMENT !



CLED'12.

P2 ► Édito

P4 ► Congés de maladie ordinaire (CMO)

P5 ► Un collectif féministe à la Commission Exécutive

P6 ► Résultats des élections au Conseil d'Administration Inserm mandat 2025-2029

P7 ► Bilan des candidatures CGT aux sections du CoNRS 2025

P12 ► 2025 : les 130 ans de la CGT !

P14 ► Communiqué de la CGT Ports et Docks !

P16 ► Tribune libre : Pour une meilleure coordination de l'intervention CGT dans l'enseignement supérieur et la recherche

P17 ► Tribune libre : A quoi peut bien servir l'UGICT-CGT ?

P18 ► International

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

Campus CNRS de Villejuif
7, rue Guy Môquet Bât H 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : sntrs-cgt@cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398
Co-directeurs de la publication :
Claudia GALLINA & Patrick BOUMIER
Imprimé par nos soins
Périodicité : Trimestrielle



Patrick BOUMIER
Co-secrétaire général

ÉDITO

Chère camarade, cher camarade,

Ce dernier BRS de l'année universitaire paraît au milieu d'annonces et d'attaques mortifères, conséquences « naturelles » de l'escalade guerrière délibérée. Nous ne nous habituerons jamais, car nous n'accepterons jamais l'inacceptable. N'est-ce pas, d'ailleurs, l'une des raisons essentielles de notre engagement à la CGT ? Nous organiser pour combattre ; démêler sans arrêt le vrai du faux, pour mieux nous armer, mieux convaincre autour de nous, et, in fine... être plus efficace dans l'organisation.

À l'heure où j'écris ces lignes, les dockers de Fos sur Mer font bloc pour empêcher le chargement d'armes à destination d'Israël, rejoignant ainsi certains de leurs collègues internationaux, notamment italiens, déjà engagés dans de tels blocages. Les travailleurs suppléent, en quelque sorte, l'acharnement de nos gouvernants à ne rien faire pour empêcher le génocide en cours. Business first ! À notre niveau, nous pourrions demander aux directions de nos organismes de cesser toute collaboration avec les établissements et les entreprises israéliennes qui soutiennent la politique de leur gouvernement. De leur côté, 1300 universitaires israéliens ont osé publier un appel à la fin de la guerre, dans le journal *Haaretz*, invoquant un « effondrement moral ». Nous devons, plus que jamais, accélérer pour élargir les fronts syndical, politique et associatif pour combattre et contribuer à mettre fin à la barbarie.

Muni.es de leurs œillères internationales, nos ministres se concentrent sur la politique intérieure. Les attaques redoublent de plus belle contre les fonctionnaires qui, tantôt coûtent plusieurs bras de capitalistes, tantôt occupent des fonctions dont on se demande bien à quoi elles peuvent servir...

Combattre les doublons est devenu un slogan récurrent ; à croire que les œillères font loucher à Matignon et à l'Élysée. Tout est bon pour récupérer de l'argent sur le dos des plus nombreux, les travailleurs et travailleuses, qu'ils ou elles soient salarié.es ou pas, comme les conducteurs et conductrices de taxi, par exemple. En Essonne, une lettre de la direction du Conseil départemental aux personnes handicapées et aux personnes âgées commence par claironner, en gras, que la révolution tarifaire d'Île-de-France Mobilités est « une très bonne nouvelle pour tous les usagers essonniers ». Quelques paragraphes plus tard, l'objectif avoué de la lettre tombe : « Le Département a été contraint de faire évoluer les tarifs de la carte Améthyste... ». Le forfait annuel toutes zones, pour les personnes handicapées ou âgées, coûtera désormais 300 €, soit une augmentation de 150% par rapport au prix actuel de 120 €. Comme très bonne nouvelle, il y a mieux !

Et à nouveau, les rapports de la Cour des comptes et du Conseil d'orientation des retraites (Cor) tendent des perches biaisées au gouvernement qui s'en saisit pour distiller sa litanie mensongère habituelle. Côté « Sécurité sociale », on nous ressort un prétendu déficit « hors de contrôle », alors qu'il est minime en pourcentage, et, qui plus est, fabriqué de toutes pièces par l'État, en particulier par la non compensation d'une partie des exonérations accordées aux entreprises. Nul doute que de nouvelles mesures de baisse des remboursements ou autres prestations sont dans les tuyaux. Notons que la baisse des indemnités des congés maladie mise en œuvre pour les fonctionnaires au premier mars par le gouvernement, concerne y compris les femmes enceintes. Il n'y a pas de petite économie !

Côté « retraite », le Cor ne prend même plus la peine de feindre son indépendance ni de se prévaloir d'un « diagnostic partagé ». Sur la base de projections toutes aussi réalistes que prévoir une victoire du PSG en 2045 et 2070, le Cor suggère de porter l'âge légal du départ à la retraite à 65.9 ans et 66.5 ans, pour ces deux années respectivement. La CFDT en profite pour ressortir son projet à la carte, arguant du fait que l'âge légal de départ n'est pas un critère pertinent. Les statuts seraient donc un frein à la justice sociale ? D'ailleurs, à en croire certains discours, les jeunes ne souhaiteraient plus être embauchés avec un statut, y compris celui de fonctionnaire. En peu de temps, j'ai entendu cela à plusieurs reprises, notamment au service RH national du CNRS. L'art de transformer la volonté de jeunes personnes désireuses de vivre d'un travail intéressant, effectué dans de bonnes conditions et utile à la société ! Le développement des CDI mieux rémunérés que les postes de fonctionnaires biaise aussi le raisonnement, en particulier pour les recrutés de façon « tardive ». À nous de lutter pour le renforcement nos statuts et de nous battre pour des conditions de travail permettant une recherche sereine et sur des thèmes choisis par les équipes de recherche ! Les élections pour le renouvellement des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) font partie de cette lutte. Un grand merci aux camarades qui présentent leur candidature ! Le Bureau national accompagnera nos élu.es tout au

long du mandat, en proposant des réunions avant et après chaque session. L'épisode de l'avenir du Hcéres attend son épilogue. Le chantage du ministre actuel sur la disparition éventuelle du Hcéres doit nous motiver plus que jamais pour défendre et consolider les missions et prérogatives du CoNRS et des autres structures d'évaluation collégiale de nos organismes.

Je ne reviendrai pas sur l'hypocrisie du gouvernement à propos de l'accueil des collègues victimes de l'obscurantisme aux Etats-Unis ; nous avons communiqué sur le sujet. Notre communiqué manque de hauteur, selon le directeur de cabinet adjoint de notre ministre, mais nous n'avons de leçon à recevoir de personne, concernant la collaboration et la solidarité internationales.

Je terminerai en remerciant nos deux camarades jeunes qui sont venus au siège de la CGT à Montreuil, le 13 juin, pour la journée nationale dédiée à la jeunesse syndiquée, et organisée dans le cadre des « 130 ans de la CGT ». A tous les jeunes qui hésitent encore à s'engager face à l'ampleur du défi, à toutes celles et ceux qui se demandent ce qu'ils ou elles peuvent faire à leur niveau pour participer à la lutte, je répondrai par une citation de Bobby Sands, un résistant républicain irlandais que Margareth Thatcher a laissé mourir d'une grève de la faim en mai 1981 : « *Everyone, Republican or otherwise has their own particular part to play. No part is too great*

or too small, no one is too old or too young to do something ».

Chacun, chacune, peut trouver sa place à la CGT, s'il ou elle en partage les valeurs. À nous toutes et tous de débattre autour de nous et de renforcer notre « vieille » organisation !



Congés de maladie ordinaire (CMO)

L'ÉTAT PÉNALISE PARTICULIÈREMENT SES FONCTIONNAIRES ENCEINTES

Comme vous les savez sans doute, une mesure inscrite dans la loi de finances pour 2025, en plus de la tentative de nous imposer 3 jours de carence, instaure la réduction du taux d'indemnisation dès le deuxième jour de CMO de 100 % à 90 % du salaire. Cette pénalisation financière vient s'ajouter à la suppression totale du RIFSEEP pendant les jours d'arrêt.

Les 8 syndicats représentatifs de la fonction publique ont dénoncé l'application de ce texte.

Les agents de la fonction publique sont stigmatisés et passent pour des profiteurs qui abusent de ces CMO alors qu'en moyenne les arrêts maladie ne sont guère plus importants que dans le privé. Ils sont même bien inférieurs au niveau des personnels de l'ESR. Les questions du management pyramidal et agressif, des surcharges de travail par manque de moyens ... qui induisent des RPS à gogo ne sont jamais abordées lorsqu'on analyse les chiffres dans les ministères... Si cette mesure est injuste, elle l'est tout

particulièrement pour les femmes enceintes, qui n'ont pas été exclues de la réforme, comme cela avait pourtant été le cas, lors de l'instauration du jour de carence dans la fonction publique en 2018.

C'est une sanction, qui ne tient aucun compte des réalités médicales, sociales ou professionnelles liées à leur grossesse. Cet état peut provoquer des troubles (diabète hypertension...) impliquant des arrêts maladie. De plus, certaines grossesses exigent, pour arriver à terme, que les futures mamans restent alitées pendant plusieurs mois.

Les femmes mises en difficulté financière par ce texte pourraient être amenées à reprendre leur travail mettant ainsi en danger leur vie et celle de leur bébé ! C'est une attaque directe contre les droits des femmes et leurs conditions matérielles de vie.

Ces points avaient d'ailleurs été soulevés plusieurs fois lors des groupes de travail portant sur le futur accord égalité femmes-hommes.

Le 6 juin 2025, l'ensemble des syndicats représentatifs de la fonction publique (CGT, FO, CFDT, Unsa, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP), ont adressé une lettre ouverte au Premier ministre François Bayrou, à la ministre déléguée chargée de l'Égalité, Aurore Bergé, et au ministre de la Fonction publique, Laurent Marcangeli pour dénoncer ce scandale.

Un recours au Conseil d'État à également été déposé.

Le Ministre Laurent Marcangeli a déclaré le 17 juin 2025, lors d'un déplacement à Lyon, qu'une révision du taux d'indemnisation des congés de maladie ordinaire dans le cadre de la grossesse serait à l'étude. Mais en attendant cette étude en gestation, les bébés continuent à naître.

QUE PEUT-ON ATTENDRE DES NÉGOCIATIONS SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE QUE NOUS PROPOSENT NOS MINISTRES ?

Nous ne pouvons pas accepter d'ouvrir des négociations avec l'État sur l'égalité professionnelle alors même qu'il prend des mesures qui font régresser les droits des fonctionnaires en général et pour les femmes en particulier.

DANS CES CONDITIONS, COMMENT LE GOUVERNEMENT COMPTE-T-IL AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Notre pouvoir d'achat a baissé de 30% en 20 ans. Nos rémunérations ne sont plus à la hauteur de notre expertise et de notre investissement personnel. Alors que nous ne sommes pas plus en CMO que dans le privé le gouvernement Bayrou à la recherche de 40 Milliards continue de nous faire les poches, profitant de cette mesure pour raboter un peu plus nos finances.

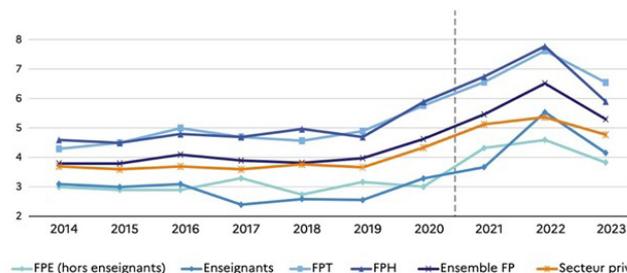
Ce texte n'est autre, qu'une manière détournée pour L'État de récupérer une partie des aides qu'il nous a accordées dans le cadre des négociations concernant la protection sociale complémentaire (PSC) obligatoire. Depuis janvier 2022, le montant de 15 euros de participation à nos frais de mutuelle est resté inchangé alors que les cotisations de nos mutuelles ont augmenté et que nos arrêts maladie 'sont payants' avec le jour de carence et les -10% sur notre salaire.

Aujourd'hui les femmes enceintes sont celles qui paient le plus !



Claudia Gallina

Figure 14 : Part des salariés absents au moins un jour au cours d'une semaine donnée pour raison de santé dans les différents versants de la fonction publique et dans le secteur privé en %



Source : Enquêtes Emploi, Insee. Traitement DGAFPSDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus au 31 décembre ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires, contrats aidés.

Note 1 : Suite à la refonte de l'enquête Emploi, les résultats de l'année 2021 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La ligne verticale indique la rupture de série.

Note 2 : Sont prises en compte ici les absences pour maladie ou accident du travail et, jusqu'en 2020, la garde d'enfants malades.

Lecture : En 2023, parmi les agents de la fonction publique en emploi au sens du BIT, 5,1% ont été absents au moins un jour au cours d'une semaine donnée pour raison de santé.

Un collectif féministe à la Commission Exécutive

Depuis le 28 mars 2025, la commission exécutive (CE) du SNTRS-CGT s'est dotée d'un collectif féministe, fondé et animé par sept camarades de la CE.

Partant du constat des importantes inégalités professionnelles qui existent entre hommes et femmes et la forte prévalence des violences sexuelles et sexistes (VSS) au sein de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche¹, ce collectif s'est donné pour objectif à la fois de recenser et diffuser les ressources disponibles, mais aussi d'impulser au sein du syndicat des campagnes d'action sur ces questions, en mettant au point notamment un matériel militant national pour rendre notre action plus visible et plus efficace. Il vise à faire vivre l'engagement féministe de la CGT, tel qu'il a été défini lors du 53e congrès (2023). Le préambule du document d'orientation avançait notamment : « Les questions d'égalité salariale, d'égalité dans le travail comme dans la vie privée, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sous toutes leurs formes concernent la CGT et doivent être prises en compte comme objectif de transformation sociale à part entière ; notre organisation elle-même se doit de s'adapter à cet objectif »².

Le collectif a déjà créé, dans cette perspective, cinq groupes de travail (GT).

Le premier est très conjoncturel puisqu'il est dédié au congé hormonal et qu'il vise principalement à étendre aux autres EPST le droit récemment gagné par nos camarades syndiquées à l'Inserm. Les règles douloureuses, l'endométriose, les effets handicapants de la périménopause, de la ménopause ou encore des traitements hormonaux de transition ou pris dans le cadre d'un parcours de PMA sont en effet la source de fortes inégalités professionnelles aux-

¹ <https://observatoire-vss.com/notre-barometre-national-2023-prepublication>

² <https://www.cgt.fr/orientation>

quelles le SNTRS-CGT veut mettre fin en décrochant partout ce droit fondamental.

Le second s'inscrit plus dans la durée, puisqu'il a pour objectif de s'attaquer à toutes les autres sources d'inégalités professionnelles et salariales (primes, temps partiels imposés, plafond de verre, etc.).

Le troisième a pour objectif de combattre les violences sexuelles et sexistes, au sein de nos collectifs militants aussi bien que dans nos collectifs de travail. Il s'agira notamment de prendre en compte les situations spécifiques de notre secteur susceptibles de favoriser l'émergence de ces violences (relation hiérarchique dans le cadre de la thèse, missions de terrain, etc.) afin d'y fournir des réponses collectives. Ce GT est non-mixte, afin de se donner un espace d'échanges fondé sur le partage d'expérience entre personnes concernées³.

Le quatrième groupe de travail mis en place touche aussi aux questions de violences sexuelles et sexistes, mais dans une déclinaison très pratique

³ Cette possibilité de mettre en place des espaces de discussion et d'élaboration non-mixtes a été votée lors du dernier congrès. Les propositions de ce groupe de travail, comme celles des autres, seront ensuite présentées devant l'ensemble de la CE pour être débattues.

puisqu'il émane d'une demande des camarades siégeant dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP). Ce GT sera un espace dédié à la discussion des problèmes qui émanent souvent du suivi des mesures disciplinaires prises à l'égard des agresseurs.

Enfin, le cinquième groupe a pour thème la lutte contre la LGTQIA+phobie, notre syndicat n'ayant pas encore engagé de travail spécifique sur cette question fondamentale qui touche nos collectifs de travail et de lutte.

Le collectif lance un appel pour faire avancer les revendications féministes au SNTRS-CGT :

les groupes de travail créés sont ouverts à tous et toutes les militantes du syndicat.

N'hésitez pas à écrire à cette adresse : collectif-feministe.sntrs-cgt@sympa02.cgt.fr si vous souhaitez en rejoindre un ou prendre contact avec le collectif.

Le collectif féministe



Résultats des élections au Conseil d'Administration Inserm mandat 2025-2029 :

Une belle remontée du SNTRS-CGT (+4,5% au total, +7,1% collège IT, +1,3% collège chercheurs)

Le vote avait lieu pour la deuxième fois par **vote électronique** (du 17 mars au 24 mars 2025).

La participation a fortement chuté de plus de 17,2% par rapport à l'élection de 2021 (vote électronique) passant de 48,6 % à 31,4% pour les 2 collèges chercheurs et IT. (27,3% pour le collège 1 chercheurs (-21,9%) et 32,9% (-12,2%) pour le collège 2 IT). Cela est dû au fait que pour la première fois le vote au CA a été étendu à tous personnels Inserm titulaires et contractuels alors qu'auparavant seuls les personnels titulaires étaient électeurs. On peut se demander si cela a été vraiment une décision voulue par l'administration (les responsables à la DRH n'étaient pas les mêmes en 2021 qu'en 2025) ou bien une simple « erreur » ?

Si la participation est donc en baisse en raison de la forte hausse des inscrits, le nombre de votants lui est en hausse (plus 148 pour le collège IT et plus 124 pour le collège chercheurs).

Malgré cela, le vote 2025 montre une belle remontée du SNTRS-CGT (+4,5% au total, +7,1% collège IT, +1,3% collège chercheurs) par rapport à 2021 où il avait perdu plus de 5%. Mais on reste derrière le SNPTES-UNSA chez les chercheurs donc on ne récupère pas un siège au collège 1, on reste donc avec une seule élue au collège IT, Nathalie SERVEL.

Pour le collège 2 IT, le SNTRS-CGT garde la deuxième place (à 34,3%, une élue) et progresse de 7,1% (+136 voix) en se rapprochant du SGEN-CFDT qui reste en tête mais perd 1,4% (à 40,2%, une élue). Le SNPTES est troisième avec 25,4% (+3,6%) avec un élu. À noter l'absence en 2025 de la CGC « Action et Démocratie » qui avait obtenu 9,3% sans avoir d'élu en 2021.

	Inscrits		Votants		Exprimés		SGEN-CFDT		AD-CGC	SNTRS-CGT		SNPTES-UNSA	
	2021	2025	2021	2025	2021	2025	2021	2025	2021	2021	2025	2021	2025
ITA	2826	4433	1311	1459	1207	1352	503	544	112	328	464	264	344
Collège 2		1607	46,39	32,91	42,71	30,50	41,67	40,24	9,28	27,17	34,32	21,87	25,44
Différence %		56,86		-13,48		-12,21		-1,44			7,14		3,57
Différence voix				148		145		41			136		80
			Nombre d'Elus (3 sièges) :				(1)	(1)	(0)	(1)	(1)	(1)	(1)
			Noms des Elus (2025) :				Vanessa CHARRIER			Nathalie SERVEL		Richard BACHELIER	

Pour le collège 1 Chercheurs, le SNTRS-CGT n'arrive que 4ème et donc ne peut pas avoir un élu avec 15,6% (+1,3%). Mais le fait marquant chez les chercheurs est la forte remontée du SNCS-FSU avec 39,4% (+9%, une élue) qui reprend la première place au SGEN-CFDT qu'il avait perdu en 2021. Le SGEN-CFDT perd donc 10,9% à 24,8% soit son score le plus bas depuis le début des votes au CA Inserm en 1983. Le SNPTES est donc troisième et garde un élu à 20,2% (+0,6%).

	Inscrits		Votants		Exprimés		SNCS-FSU		SGEN-CFDT		SNTRS-CGT		SNPTES-UNSA	
	2021	2025	2021	2025	2021	2025	2021	2025	2021	2025	2021	2025	2021	2025
CHERCHEURS	2107	4014	1088	1192	971	1095	295	431	347	272	139	171	190	221
Collège 1		1907	51,64	29,70	46,08	27,28	30,38	39,36	35,74	24,84	14,32	15,62	19,57	20,18
Différence %		90,51		-21,94		-18,80		8,98		-10,90		1,30	19,57	0,62
Différence voix				104		124		136		-75		32	190	31
			Nombre d'Elus (3 sièges) :				(1)	(1=	(1)	(1)	(0)	(0)	(1)	(1)
			Noms des Elus (2025) :				Sylvie BABAJKO		Caroline SEVOZ-COUCHE		Laurence PANICOT			

Sur le total des 2 collèges chercheurs et IT, le SNTRS-CGT reste le deuxième syndicat avec 25,9% (+4,5%) et une élue. Le SGEN-CFDT reste en tête avec 33,3% mais perd 5,7% (2 élus). Le SNPTES est troisième avec 23,1% (+2,2%) et 2 élus. Le SNCS-FSU est quatrième avec 17,6% (+4,1%). À noter l'absence de la CGC qui avait eu 5,1% sans élu en 2021.

	Inscrits		Votants		Exprimés		SGEN-CFDT		AD-CGC	SNTRS-CGT		SNCS-FSU		SNPTES-UNSA	
	2021	2025	2021	2025	2021	2025	2021	2025	2021	2021	2025	2021	2025	2021	2025
TOTAL ITA	4933	8447	2399	2651	2178	2447	850	816	112	467	635	295	431	454	565
+ CHERCHEURS		3514	48,63	31,38	44,15	28,97	39,03	33,35	5,14	21,44	25,95	13,54	17,61	20,84	23,09
Différence %		71,23		-17,25		-15,18		-5,68			4,51		4,07		2,24
Différence voix				252		269		-34			168		136		111
			Nombre d'Elus 2025 (6 sièges) :				(2)	(2)	(0)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)

On peut encore vérifier qu'en étant devant le SNPTES, en voix et en pourcentage, nous n'obtenons qu'un seul élu pour 2 élus au SNPTES ! Ce qui milite pour notre demande de n'avoir qu'un seul collège unique chercheur et IT comme au CNRS (vu en plus que les sujets abordés au CA ne justifient pas d'avoir des collèges séparés).



Jean Kister

Bilan des candidatures CGT aux sections du CoNRS 2025

En juin nous avons été sollicités pour participer aux élections des sections du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS). C'est en cherchant des candidats que nous avons pris conscience que le fonctionnement et l'activité même du CoNRS n'étaient pas toujours bien compris par les agents, y compris parmi nos adhérents. Il nous a semblé donc utile de revenir sur quelques rappels avant de vous présenter le bilan de nos candidatures. Qu'est-ce que le CoNRS ? Et pourquoi le SNTRS-CGT doit-il l'investir en présentant autant de candidatures ?

Les sections du comité national :

Les sections du comité national ont de nombreuses missions mais la principale est sans conteste l'évaluation des chercheuses et des chercheurs. Cette instance est exemplaire à plus d'un titre puisqu'elle incarne quasiment le modèle d'évaluation que revendique le SNTRS-CGT pour l'évaluation de l'ensemble des personnels : Une évaluation par des pairs-experts dans un cadre démocratique.

Il s'agit d'une évaluation par des pairs car ceux-ci sont organisés par collège, de même niveau de qualification ; et des experts puisque les sections du comité national sont une structuration par sous-disciplines, ayant vocation à garantir en leur sein les expertises permettant de porter un regard pertinent et qualitatif sur les travaux mis en œuvre par les chercheuses et les chercheurs. De plus le processus électoral apporte une garantie « démocratique » dans la désignation des élus, même si nous sommes conscients des limites actuelles, nous y reviendrons...

Cependant l'activité du comité national ne saurait se réduire à l'évaluation de nos collègues. En effet, les sections réalisent de nombreuses évaluations ou expertises comme, les changements de statuts des unités jusqu'aux évaluations d'écoles thématiques ou des changements de direction d'unité. Le rôle des sections est souvent d'apporter un regard de professionnel d'une discipline sur ces dossiers en s'appuyant sur sa collégialité autant que sa diversité de collège dont les regards sont complémentaires. Au-delà des missions officielles, le rôle

des élus au comité national est un formidable contre-pouvoir. Nous l'avons vu lors des discussions sur le repérage des sections. La communauté s'est investie pour questionner les propositions de la direction générale, faire des propositions et enrichir les argumentations que les instances ont dû produire. Les élus du SNTRS-CGT ont été particulièrement mobilisés sur certaines questions posées. Ils l'ont été également lors de l'annonce de la création des « CNRS Key Labs ». C'est grâce à son réseau d'élus que le SNTRS-CGT a partagé et diffusé les appels à résistance au travers de motions, notamment que la communauté s'est mobilisée faisant ainsi reculer la direction. Il est donc réducteur de limiter les missions du CoNRS à ses missions institutionnelles. C'est un outil important de démocratie au sein de nos établissements, même si la perte de l'évaluation de l'unité en a réduit la portée.

Composition et organisation des sections du CoNRS :

Chaque section se compose de 21 membres dont 14 sièges dans des collèges différents. Chaque section se compose de 5 collèges :

- A1 : pour les Directeurs de Recherche CNRS
- A2 : pour les Directeurs de Recherche des autres EPST ou établissements partenaires et des Professeurs d'université
- B1 : pour les Chargés de Recherche du CNRS
- B2 : pour les Chargés de Recherche des autres EPST ou établissements partenaires ou des Maîtres de Conférences d'Université
- C : pour les personnels Ingénieurs, Techniciens ou équivalents du CNRS et des établissements partenaires.

Les 7 nommés sont souvent désignés sur la base de leurs expertises afin de permettre aux sections de couvrir leur champ disciplinaire autant que cela est possible. Ils sont aussi choisis afin de « corriger » les équilibres de genre et cela doit être considéré positivement.

Les 14 sièges d'élus sont répartis en fonction des collèges :

- 3 sièges A1
- 3 sièges A2
- 3 sièges B1
- 2 sièges B2
- 3 sièges C

Les modes de scrutin sont différents selon les collèges. Pour les collèges A et B, il s'agit d'un scrutin plurinominal. C'est-à-dire que les candidatures sont individuelles et qu'il y a plusieurs sièges dans le collège concerné. Le collège C, a contrario, est resté sur un scrutin de liste telle que le SNTRS l'a toujours défendu.

Les nouvelles sections du CoNRS :

Suite au repérage des sections, nous comptons désormais 43 sections, soit 2 sections de plus que pour le mandat qui se termine. Cela induit un nombre d'élus plus important et par conséquent plus de candidats à trouver. Le nombre de sièges à pourvoir est de 602 élus dans tous les collèges et toutes les sections. Cela correspond pour chaque collège (A1 et 2, B1, et C) à 129 élus à l'exception du collège B2 qui n'en comptera que 86. De son côté la direction devra proposer 301 nommés dans les collèges A et B de toutes les sections.

Les candidatures du SNTRS-CGT :

Historiquement le SNTRS-CGT est toujours parvenu à présenter des candidats du collège C, dans toutes les sections du CoNRS. C'est une force et c'est ce qui permet au SNTRS d'être efficace dans son action au sein du CoNRS. Mais les règles du scrutin de liste exigent de présenter des listes complètes à savoir, 3 candidats par liste, soit 129 candidats. Il faut reconnaître que c'est toujours un défi de présenter autant de candidats. Le SNTRS-CGT a été cette fois-ci encore présent avec des listes de « candidatures C » dans toutes les sections, soit 43 listes de candidats dans le collège C, dont une liste commune avec le SNCS-FSU avec 1 candidat en position éligible. Cette liste commune est inhérente à un accord que nous avons

passé avec le SNCS-FSU afin qu'ils nous permettent de déposer des candidatures en A et B co-soutenues par les deux organisations.

Les collèges A et B ne sont pas en reste. Nous avons déposé ou soutenu 28 candidatures en A ou B, dont :

- 7 candidats en A1
- 17 candidats en B1
- 2 candidats en A2
- 2 candidats en B2

Nous avons des candidats dans 7 instituts (sur les 10) et dans 21 sections sur 43. Nous parvenons à déployer de plus en plus de candidatures dans les collèges A et B. Cela manifeste un renforcement du SNTRS-CGT dans les collèges des chercheurs et chercheuses et équivalents. Ce renforcement se manifeste un peu dans toutes les disciplines mais l'organisation et la coordination des candidatures avec le SNCS-FSU dans des sections de Sciences Humaines et Sociales ont marqué une présence plus significative de candidatures relevant du SNTRS-CGT. L'arrivée tardive de candidatures était également surprenante mais l'actualité autour du HCERES peut avoir été le promoteur d'un regain d'intérêt pour le comité national.

Je vous renvoie en annexe de ce document pour découvrir nos listes et les noms de tous nos candidats.

Une fin de mandat :

La proximité des élections nous rappelle aussi que nous approchons de la fin du mandat en cours. Les ultimes réunions de la session de printemps de ce mandat ont déjà commencé et il sera bientôt temps de réfléchir à un bilan. Depuis la création de l'AERES puis du HCERES, les mandats au comité national ont été amputés de l'évaluation des unités. Même si certaines disciplines ont maintenu des comités de visites, ces derniers mandats n'ont pas été faciles. Pour autant les actions et les luttes de ces derniers mois ont bien montré combien le rôle des élus du comité national était précieux. Lors des réflexions sur les périmètres des sections, la synergie entre les élus (sections et CSI) a été essentielle pour le conseil scientifique dans la rédaction de son avis et de ses recommandations. Les arguments de ces dernières n'auraient pas été aussi pertinents sans l'implication de l'en-

semble des élus concernés.

Cela nous amène à remercier l'ensemble des élus sortants qui par leur travail, leur engagement, et leur investissement au-delà d'un simple mandat, ont su défendre la communauté, nos instances et nos conditions de travail. Par leurs actions, ils ont aussi contribué à faire rayonner le SNTRS-CGT et nous devons leur en être reconnaissants. Certains vont pouvoir recandidater pour un nouveau mandat, mais pour ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent plus recandidater, nous tenons à leur signifier notre gratitude. Pour autant ils demeurent un vivier d'expérience précieux pour le syndicat. Dans la construction de la nouvelle mandature, nous souhaitons leur ouvrir la porte et organiser les conditions nécessaires à leurs témoignages et à la transmission de leurs savoir-faire. Ces remerciements ne sonnent donc pas comme une fin mais plutôt comme la proposition d'une nouvelle forme de leur engagement au sein du collectif afin de porter des actions de formation, d'accompagnement ou de tutorat des nouveaux élus.

Le scrutin a été organisé par voie électronique. Cela impliquait la consultation de la messagerie institutionnelle « cnrs.fr ». Sans rentrer dans les détails et l'analyse des résultats qui donneront lieu à un article dans le prochain BRS, la participation à ce scrutin pose de vraies questions. Dans le collège C, elle est en moyenne de 16.2 %, et dans les collèges A et B, elle est de 23 à 54 %. Doit-on considérer ce désintérêt inhérent au système de scrutin ? Y a-t-il des raisons plus profondes liées au fonctionnement du CoNRS ? Quoiqu'il en soit, nous faisons le constat que les personnels n'ont pas tous activé ou ne consultent pas tous leur messagerie « CNRS ».

Cartographie de nos candidatures :

Collège C :

Dans le collège C, le SNTRS-CGT présente 43 listes :

- 129 candidats
- Et bien plus car nous avons des candidatures de « sécurité » pour prévenir des désistements ou renoncement de candidatures.
- Dont une liste commune avec le SNCS-FSU et 1 candidat en position éligible.

Candidatures collège A et B par instituts et par sections

Institut	nbre
CNRS Mathématiques	2
CNRS Physique	3
CNRS Ingénierie	2
CNRS Chimie	2
CNRS Terre et Univers	5
CNRS Biologie	5
CNRS Sciences Humaines et Sociales	9

sections	nbre
1	2
4	1
6	1
8	1
11	1
12	1
16	1
18	1
19	1
20	1
21	2
22	1
24	1
25	1
29	2
32	1
33	1
38	3
39	3
41	1
43	1

Les enjeux de ces élections :

Comme indiqué plus haut, les sections du comité nationale ne conduisent plus les évaluations des unités. Néanmoins l'actualité laisse espérer un affaiblissement du HCERES voir sa disparition ce qui pourrait permettre aux sections d'être chargé à nouveau de conduire ces évaluations. Cependant les sections du CoNRS vivent d'autres évolutions inhérentes à leur composition et aux modes de scrutin.

Pour les collèges A et B, le scrutin plurinominal quand il est apparu, a conduit à une rupture progressive des élus avec les organisations syndicales. Ainsi nous voyons de plus en plus de candidatures individuelles qui ne rendent compte à personne sur le déroulement de leur mandat. Le huis clos autour de l'instruction des dossiers au sein des sections leur assure l'anonymat et ces élus ne rendent pas publiquement compte de leurs positions face à leur électorat. Le scrutin de liste fait reposer davantage sur les organisations syndicales le positionnement de leurs élus mais aussi au travers des exigences de transparence et de communication. Les organisations se trouvent à devoir rendre des comptes face à leur électorat et pas uniquement lors des scrutins des sections du CoNRS.

Il est important aussi de noter qu'un « élu sur liste syndicale » bénéficie d'un cadre collectif qui lui permet une meilleure préparation et un positionnement plus mûré en séance. Les élus « indépendants » eux se trouvent souvent désarmés, idéologiquement isolés et mal préparés face à des situations parfois imprévisibles, les conduisant ainsi à prendre de mauvaises positions. Au-delà de leur isolement idéologique, ces derniers sont souvent plus dociles face à l'administration, et même quand il s'agit de mettre en place des règles qui limitent leurs prérogatives.

Par exemple, je citerai une nouvelle règle dictée par la direction générale, exigeant que lorsqu'un chercheur fait l'objet d'un second avis réservé de la section, ce second avis doit « automatiquement » être requalifié en avis d'alerte. Il est important de rappeler que ce dernier avis ouvre la porte à des mesures disciplinaires. Pourtant, rien dans le statut ne permet de justifier cela. Cette pseudo-règle contrevient explicitement aux compétences et à l'expertise des membres de la section. S'ils font le choix de por-

ter un avis réservé, c'est qu'ils estiment que les motifs le requièrent. Il est important de comprendre qu'un avis réservé peut être émis pour des motifs qui ne relèvent pas d'un avis d'alerte. Seuls les membres de la section sont aptes à analyser la nécessité de l'émission d'un second avis réservé dont les motifs peuvent tout aussi bien être étrangers au premier. Face à des dérives autoritaires et technocratiques, les élus doivent être de plus en plus avertis et soutenus au sein des sections et bien au-delà.

Dans le cadre de ces mandats, l'organisation syndicale permet de créer un réseau d'élus propice au partage d'expérience, à des préparations collectives et à l'impulsion d'actions synchronisées des élus qui pèsent plus efficacement sur les initiatives des sections du CoNRS. La Commission des Présidents du Comité National (CPCN) permet une coordination efficace des sections mais elle n'est jamais aussi efficace que lorsque les élus ont porté des propositions d'initiatives.

La position du SNTRS-CGT à l'égard du scrutin de liste repose sur la nécessité de créer un effet collectif et de base revendicative commune. Ce mode de scrutin privilégie les organisations syndicales à la différence du scrutin plurinominal qui lui, favorise le mandarinat.

Cette proximité avec le syndicat doit être considérée comme une force pour nos futurs élus qui rompent ainsi leur isolement. C'est aussi une opportunité pour l'organisation syndicale qui elle peut entretenir et animer les contacts avec les instances, lui permettant aussi de construire une vision globale des disciplines et du fonctionnement de celles-ci. C'est par ce lien que les élus du CoNRS ont permis de construire la lutte contre les « CNRS Key Labs ».

Le scrutin de liste n'interdit pas les candidatures « hors » syndicat. Ainsi nous connaissons cette année, une liste de candidats sur une section, présentée sans le soutien d'une organisation syndicale. Cela reste pour l'heure une situation très singulière.

Les sections du CoNRS et l'action du SNTRS-CGT :

Ces élections sont importantes car elles mobilisent significativement les organisations syndicales dans tous les collèges et elles sont révélatrices

de leur influence positive ou non. Pourquoi ? Pour agir efficacement nous devons investir les sections du CoNRS, soit avoir des élus dans toutes les sections et dans le plus de collèges possibles. Le mode de scrutin du collège C favorise nettement les organisations syndicales car il contraint les candidats à présenter une liste de 3 candidatures. L'individualisation des candidatures des collèges A et B a eu pour conséquence de permettre des candidatures individuelles en dehors des organisations syndicales. La conséquence est l'apparition de plus en plus d'élus qui s'inscrivent dans des démarches personnelles et qui ne rendent plus compte de leurs mandats. Malheureusement le huis clos des sections leur octroie l'anonymisation de leurs positions...

Historiquement le SNTRS-CGT parvient à présenter des candidats dans toutes les sections du CoNRS, dans le collège C. Cependant, nous parvenons à déployer de plus en plus de candidatures dans les collèges A et B.

Maintenant que le scrutin est clos nous travaillons à une analyse. Les résultats sont encourageant mais nous conservons des réserves. Le SNTRS-CGT reste présent dans le collège C à l'exception d'une seule section. Néanmoins il est présent dans 42 des 43 sections. Le SNTRS-CGT reste l'organisation syndicale la plus implantée dans le collège C avec le plus grand nombre d'élus et dans le plus grand nombre de sections dans ce collège. La présence de 15 élus A et B marque une progression historique qu'il nous faudra valoriser. Est-ce une victoire en trompe l'œil ? nous allons analyser tout cela...



Didier Gori

Annexes – Les candidatures

Collège A et B :

Nouvelle Section	Ancienne section	Candidatures en position éligible (Nom, Prénom)		Collège électoral	Section syndicale de rattachement
		NOM	Prénom		
1	41	DJAMENT	Aurélien	B1	Paris Nord
1	41	JACOB	Laurent	A1	Sorbonne Université
4	6	DESPRE	Victor	B1	Lyon
8	5	DEBREGEAS	Georges	A1	Sorbonne Université
11	9	BARON	Cécile	A1	Marseille
12	10	FAVIER	Benjamin	B1	
16	14	HILLARD	Élizabeth	A1	Bordeaux
18	16	COUSIN	Samuel	B1	Marseille
19	17	LECONTEL	Olivier	A1	Meudon Bellevue
20	18	BENOIT	Mathieu	B1	Toulouse
21	19	VAZQUEZ RIVEIROS	Natalia	B2	IFREMER
21	19	RIEDI	Jerôme	A2	Lille
22	16	FERRON	François	B1	Marseille
24	22	RAMAEKER	Ariane	B2	Sorbonne Univ
25	23	CORTIJO	Sandra	B1	Montpellier
29	27	MEUNIER	Etienne	A1	Toulouse
32	30	LE PAPE	Pierre	B1	Sorbonne Université
33	31	SALOMON	Hélène	B1	Alpes
38	35	CORBIER	Christophe	B1	Sorbonne Université
38	35	DOMENACH	Élise	A2	ENS Louis Lumiere
38	35	SANCHI	Luigi-Alberto	A1	Sorbonne Université
39	36	BOSVIEUX-ONYEKWELU	Charles	B1	Marseille
39	36	CLAIR	Isabelle	A1	Paris Nord
41	38	REBUCINI	Gianfranco	B1	Paris Nord
43	40	MARICHALAR	Pascal	B1	Paris Nord

Collège C

Sections	Nom	Prénom	Sections	Nom	Prénom	Sections	Nom	Prénom
1	CHUPIN	Maxime	16	LI	Yanling	31	BRAZIER	Lionel
	MASSOT	Bernard		MICHELOT	Lise		PENSEL	Anthony
	GRANOTTIER	Nathalie		KLEIN	Lorena		RUEL	Camille
2	GEORGEON	Patricia	17	GARIME	Nolwenn	32	GEORGES	Myriam
	CONDAMINE	Eric		GONZALEZ	Michel		CANDAUDAP	Frederic
	REGAN	Cyril		GELARD	Isabelle		PAILLES	Christine
3	VANNI	Laurent	18	JUNG	Vincent	33	MOKADEM	Fatima
	KRISTENSEN	Emmanuelle		BURE	Corinne		FOUQUEREAU	Patricia
	LARRE	Jean-Marc		VIARIS DE LESE	Christine		MAIGROT	Yolaine
4	GUARY	Lucas	19	SAVALLE	Renaud	34	THIERRY-MIEG	Delphine
	GRANATA	Massimo		LANGLET	Francois		LAHARIE	Marie-Laure
	FOURNIER	Fabrice		DOUET	Richard		BADIE	Alain
5	BOGARD	Frédéric	20	BOUDIN	Frederick	35	THIEBAU	ISABELLE
	DOMAND	Diane		MARTIN	Celine		DUVET	Denis
	CHABANE	Rachida		POITOU	Charles		VINCENTI	Cecile
6*	SAVOIA	Annunziata	21	BRACHET	Cedric	36	SANSONETTI	Magali
	ABADIE	Claire		BOLLER	Frederic		TROUVILLE	Roland
	KOCIC	Dejan		MARS	Aroul-Marie		GADER	Nabil
7	BANCILHON	Olivier	22	TORSET	Monique	37	CHOSSENOT	Raphaëlle
	GIROUX	Pierre		BOUCHOT	Christelle		FOURNET	Etienne
	BARRAL	David		GAILLARD	Jeremie		SKARSOULI	Pinelopi
8	HELIOT	Laurent	23	CAVELLINI	Laetitia	38	BLIVET-BERTON	Nathalie
	BELIZON	Guy		CANTALOUBE	Sylvain		CRASSON	Aurèle
	NAIGEON	Lancelot		BERTAUX	Lionel		LEONARD	Sophie
9	MAKSIMOVIC	Ivan	24	CORINUS	Alain	39	ALCARAZ-ESTEBAN PA	Antonia
	ANDRIEU	Olivier		MOISAN	Nicolas		MASPIMBY	Katia
	SIBEUD	Pierre-Frederic		BAOUZ	Nor-Eddine		VERGNAUD	Frédéric
10	GUITARD	Angelique	25	GUARNIERI	Brigitte	40	CHELINI	Chiara
	BOUTET	Frederic		NEVEU	Julie		GARNIER	Annelise
	PIERUCCI	Marie-Laure		CORRATGE-FAI	Claire		VANDERMEERSCH	Antoine
11	DUVAL	Arnaud	26	FRADET	Magali	41	MAZABRAUD	Astrid
	HERIPRE	Eva		MOLENDI COST	Olivier		MAISTRE	Jean-Baptiste
	HEIGEAS	Mathilde		PETIT	Emile		COUREL	Emilie
12	SAILLY	Gerald	27	HEUZE	Aurélié	42	BRONNER	Anne-Christine
	GARMIT	Sabrina		MONI	Jean-François		DUBUS	Gilles
	DOREAU	Herve		DUSSERT	Christelle		MARTIN	Nelly
13	BORSENBERGE	Isabelle	28	DETOURNAY	Virginie	43	TRICOT	Anne
	BRASIER	Odile		GUILLAUD	Etienne		DE CATO	Isabelle
	FAVIER	Damien		GIROD-DAVID	Virginia		GUIONNET	Matthieu
14	BOUCHER	Melanie	29	PERICAT	David			
	CHESSE	Matthieu		MARTIN	Amandine			
	KIEFFER	Sabine		FELS	Karine			
15	SAUPIN	Xavier	30	TALMONT	Franck			
	DUBOIS	Julien		LOCARD	Marie			
	MICHE	Helene		REKIMA	Samah			

C'est en septembre 1895 qu'a eu lieu le congrès constitutif de création de la CGT à Limoges (voir photo du panneau historique à Limoges). Donc, cette année 2025 est celle des 130 ans de la CGT.

La confédération a prévu plusieurs initiatives pour célébrer cet anniversaire

-Une exposition dans le patio puis utilisable par les organisations (et qui sera installée au congrès de 2026) + un livre : pilotés par l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT (IHS) : « La CGT 130 ans de luttes, les militant-es héros-ines anonymes » ;

-« Confédérés, il y a 130 ans, qu'est-ce qui nous fédère aujourd'hui ? » Fierté des 130 ans, de notre histoire mais la CGT a besoin aussi de se projeter. Les 130 ans doivent nous aider à préparer le 54ème congrès de 2026 ;

-« Si on créait la CGT aujourd'hui, on la créerait comment ? » La CGT est indispensable au monde du travail. La parole est donnée à nos structures, nos syndicats et les travailleurs-travailleuses. Une CGT qui s'ouvre au monde dont les syndiqué-es sont des acteur·rices et des décideur·seuses de l'organisation. **La venue à Montreuil le 13 juin de 500 jeunes et de 250 secrétaires généraux-ales de syndicats** permettront de nous projeter, de débattre et de construire ensemble les 130 prochaines années ;

-13 Juin : Fête des 130 ans. Parvis de la mairie de Montreuil. Initiative Jeunes CGT et réunion des SG de syndicats ;

-Initiative à Limoges : 22-23 septembre 2025 pour les 130 ans. Lundi 22 septembre : Bureau Confédéral à Limoges ; mardi 23 : Visite d'Oradour, conférence de presse et meeting sur la place de la gare ;

-Affiche spéciale 130 ans et objet d'art (à vendre). Organisation d'un concours pour la réalisation d'une affiche spéciale 130 ans ;

-Album de chants de luttes d'hier et de demain pour les 130 ans de la CGT (NVO). La *Vie Ouvrière* souhaite réunir des artistes de tous horizons de la scène française actuelle pour créer une compilation de chants de révolte, de luttes et de résistance. Ce projet artistique unique veut rassembler des œuvres d'hier et d'aujourd'hui, unissant héritage et renouveau, en revisitant des chansons qui ont marqué une époque et en écrivant des chansons qui marqueront notre époque. Et si un jour ces nouvelles chansons se mettent à résonner dans les chœurs des manifestations futures, la *Vie Ouvrière* contribuera – par une voie un peu nouvelle – à la bataille culturelle qui est aussi sa raison d'être ;

-Enquête / sondage. « La CGT vous la voyez comment ? Quelle CGT pour demain ? » Préparation d'un sondage avec un double panel, jeunes et ensemble du salariat, afin de préparer la journée du 13 juin.

Dans le cadre du livre « **La CGT 130 ans de luttes, les militant-es héros-ines anonymes** », l'IHS de la FERC CGT a proposé à l'IHS national la **lutte victorieuse des « Hors Statuts » à l'Institut de Cancérologie et d'Immunogénétique (ICIG) de Villejuif menée dans les années 1976-1986 par Catherine DRIANCOURT**. Cette proposition a été acceptée et donc figurera dans ce livre. Vous trouverez ci-joint le texte de cette lutte écrit par Catherine et un résumé de son CV.



Jean KISTER (membre de l'IHS FERC CGT)

Contribution de l'IHS-FERC au livre « La CGT 130 ans de luttes, les militant-es héros-ines anonymes »

Luttes contre la précarité – Catherine DRIANCOURT (SNTRS CGT Inserm)

Catherine DRIANCOURT est née en 1951. Elle a suivi des études scientifiques et obtenu une maîtrise de biochimie en 1974. Après des mois de petits boulots en dehors de son domaine de compétence, elle est embauchée à l'ICIG fin 1975 pour un travail de technicienne. Elle y rejoint les *Hors statuts (HS)* de l'Inserm payés à Villejuif par les dons pour la recherche contre le cancer. Fin 1976, elle cofonde un syndicat local pour la défense des HS de l'ICIG, affilié à la CGT. En 1978, après des acquis conséquents pour les salaires des « hors statuts », le syndicat local rejoint le syndicat national SNTRS-CGT. Catherine DRIANCOURT y est rapidement intégrée au sein du bureau de la section Inserm où elle milite à mi-temps de 1981 à 1984 après son intégration sur poste contractuel. Elle est secrétaire de cette section et ensuite Secrétaire Général Adjointe du syndicat de 1984 à 1990 sur un plein temps. Elle a siégé successivement dans les différents conseils et commissions de l'Inserm comme élue (CS, CA, CSS, CAP) ou nommée en qualité de représentante des personnels dont le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) en 1991. Elle réintègre un laboratoire en 1990 et aujourd'hui elle est retraitée toujours syndiquée au SNTRS CGT.

Vous avez dit « hors statut »

1976. Un million de chômeurs. Les laboratoires de recherche médicale embauchent par le biais d'associations loi 1901 qui gèrent les dons et legs faits pour la recherche en cancérologie notamment. C'est le cas à l'Institut de Cancérologie et d'Immunogénétique (ICIG) de Villejuif dirigé par un professeur de médecine très médiatique. Le personnel payé par ces dons n'a ni grilles de salaire, ni garantie d'avancement, ni mutuelle. Ils sont « hors statuts » (HS).

80 Hors-Statuts sur 250 personnes travaillent à l'ICIG. Ce sont essentiellement des femmes. Elles sont techniciennes, animalières, personnels d'entretien ou administratives. Quand elles signent leur contrat d'embauche, CDD renouvelable puis CDI, il leur est demandé le silence sur leur niveau de rémunération. Le maximum plafonne pour les Bac + 4 ou 5 à 20% au-dessus du SMIC. Certaines sont en place depuis plus de 10 ans.

C'est en août que MB* est recrutée dans ces conditions et qu'elle brise l'obligation de silence auprès de sa collègue Catherine DRIANCOURT, arrivée en novembre 1975. Elles sont niveau ingénieur toutes les deux et exercent le même métier que leurs collègues Inserm, contractuel-le-s de la fonction publique mais elles sont payées 50% de moins.

Sans syndicat présent à l'ICIG, elles font le tour des services et labos, les langues se délient, l'ampleur des discriminations révélée, les exigences pour une grille de salaire identique à celles des collègues de l'Inserm s'expriment.

Comment lutter ? Avec quels soutiens ?

Elles rencontrent les responsables locaux du SNTRS-CGT INSERM qui présentent la situation générale de l'emploi à l'Inserm caractérisé par un emploi massif de hors statut qui a conduit à un plan d'intégration revendiqué par la CGT. Ce plan se télescope avec les exigences immédiates des personnels de l'ICIG.

L'intégration on est pour, mais c'est du moyen terme et nous avons besoin d'améliorer notre situation sans attendre.

Pour dépasser cette contradiction, avec le soutien du SNTRS, nous créons un syndicat directement affilié à l'Union Locale de Villejuif fin 1976. Plus d'un quart des hors statuts de l'ICIG y adhère.

Nous commençons nos actions en direction des personnels de l'institut, tous statuts et tous métiers confondus pour changer les mentalités du milieu. Les réactions sont mitigées. Il y a ceux qui ne comprennent pas qu'on remette en cause des conditions que nous avons acceptées à l'embauche, ceux qui pensent qu'on va « couler » l'institut qui n'aurait pas les moyens financiers pour assumer les augmen-

tations de salaire (il faut aussi pouvoir financer l'achat de matériel) et ceux - sous statut Inserm - qui bénéficient de compléments de salaire car sous-classés et craignent la disparition de ces revenus supplémentaires dispensés au bon gré de la direction de l'ICIG avec l'argent des dons. Mais on gagne en transparence et il ne peut échapper à l'ensemble du personnel et à la direction de l'institut qu'il se passe quelque chose avec les HS et qu'unis, appuyés par le CGT, ils sont déterminés.

Le syndicat, avec Catherine DRIANCOURT déléguée syndicale accompagnée par l'UL-CGT, rencontre le directeur pour lui soumettre la principale revendication des HS : une grille de salaire calquée sur celle de l'Inserm, la reconnaissance des diplômes. Le directeur de l'ICIG, Georges MATHE, est un mandarin qui règne en « maître sur son institut et son personnel, y compris les chercheurs et médecins ». Mais il a aussi un tendon d'Achille : il est très médiatique et de sa renommée sans tache dépendent les dons importants dont lui et son institut bénéficient. Aussi quand l'UL lui fait part de la possibilité que la CGT rende publique le traitement du personnel HS, les enjeux sont clairs.

Il demande un temps de réflexion et d'évaluation des ressources et finit par proposer des augmentations échelonnées dans le temps et différenciées suivant l'écart entre les salaires actuels et la grille demandée. En février 1978, 80 personnes bénéficient d'une augmentation de rémunération, les plus déclassées jusqu'à 30% puis jusqu'à 15% par semestre en 1979 et 1980 et jusqu'à 8% par semestre en 1981 et 1982. À ce moment-là, la reconnaissance des diplômes et la grille Inserm sont atteints pour tous.

Un succès qui en appelle d'autres

D'autres centres de recherche font gérer leurs « hors statut » par l'Association Claude Bernard (ACB). Certains d'entre eux sont protégés par un statut privé propre à l'ACB. Ils bénéficient d'avancement de carrière, d'aide au logement (accès au 1% patronal), d'une mutuelle santé. Ces avantages doivent s'étendre aux hors statuts.

Nous organisons des AG avec le SNTRS que nous avons rejoint en 1978. Nous animons des rencontres sur ces sites, là encore, ce n'est pas simple. Les HS dans les autres labos sont sou-

vent isolés. Certains sont inquiets pour leur emploi s'ils doivent affronter leurs directeurs locaux qui ont tout pouvoir sur eux, d'autres sont méfiants, voire hostiles. Si nous réussissons à obtenir l'accès à la mutuelle, à l'aide au logement, notre lutte pour la grille des salaires ne s'étendra pas aux autres HS de l'ACB ; tout au plus pourrions-nous convaincre certains de rejoindre la lutte des HS.

D'autres débats nous attendent au sein de la commission d'intégration des « hors statut » du ministère de la recherche. Faut-il intégrer les HS sur leur lieu initial de travail ou dans d'autres labos? Recruter sur place, c'est donner une « prime » aux directeurs de laboratoire qui ont embauché à tout va et pénaliser les autres en pénurie de personnel. Faut-il maintenir la revendication du syndicat qui propose que si un poste se libère, le niveau du poste permette la promotion d'un statutaire Inserm sous-classé? Mais quid des plus diplômés des HS qui attendent qu'un poste de leur niveau se libère pour rejoindre les statutaires ?

Et aujourd'hui

Ni le(s) plan(s) successifs d'intégration des hors-statuts, ni la titularisation des contractuels en 1984 n'auront mis fin aux emplois précaires dans les labos. Les moyens insuffisants de la recherche publique, le chômage endémique entretiennent le système. Il peut même être volontairement organisé (cf. recrutement tardif systématique des chercheurs).

*initiales à sa demande



Catherine Driancourt

La CGT un syndicat opposé à toutes les guerres !

La CGT s'est toujours opposée aux conflits armés, consciente que les premières victimes ne sont pas ceux qui les décident. Aucun conflit ne fait exception, les civils sont les principales victimes parmi lesquels les enfants qui n'ont pas eu la chance de grandir dans les « bons » pays.

Je ne résiste pas à la tentation de vous partager la tirade de Roberto BENIGNI qui s'est exprimé « Mais qu'en est-il des enfants qui meurent ? »

<https://www.humanite.fr/>

monde/benjamin-netanyahou/gaza-ukraine-lemotion-de-roberto-benigni

Du courage ! Après l'indignation, il faut du courage pour se relever et agir contre ces guerres !

C'est ce qu'ont fait les camarades du syndicat CGT Portuaire à Fos-sur-Mer. Ils ont décidé de ne pas être complices de ce génocide au Moyen-Orient, en bloquant les conteneurs d'armements, de pièces et de munitions. C'est aussi une belle leçon

d'internationalisation de l'action des salariés quand nous avons découvert le communiqué de leur homologue Italien du syndicat USB Mare e Porti (« Union syndicale de base » - « Mers et Ports ») qui appelaient à bloquer les ports le 6 juin dernier et à participer à une grève générale le 20 juin. Nous vous partageons leurs communiqués respectifs.

Et chez nous ? qu'en est-il de nos collaborations ?



**Coordinamento Nazionale
Usb Mare e Porti**



Genova, 04 giugno 2025

Come USB Porti, riceviamo dai colleghi francesi della CGT del Golfo di Fos la comunicazione che dal loro porto sono previsti 19 pallet di munizioni destinate alla IDF in Israele. Sappiamo anche che i portuali marsigliesi si sono mobilitati fin da subito per impedire l'imbarco di queste armi.

Ci siamo immediatamente coordinati per organizzare un presidio al Porto di Genova, con l'obiettivo di impedire l'attracco della nave ZIM "Contship ERA" previsto alle ore 15:00 del 6 giugno presso il Varco di Ponte Etiopia.

Ribadiamo con forza che non vogliamo essere complici del genocidio che continua a Gaza e che ci opponiamo fermamente a tutte le guerre!

Per questo, invitiamo tutti e tutte a partecipare al presidio il **6 giugno alle ore 15:00 presso il Varco Etiopia** di Genova e a prendere parte allo **sciopero generale del 20 giugno**.

Tutta la nostra solidarietà va a chi si mobilita contro la guerra e a chi subisce le guerre perpetrate dai "nostri governi".

Unione Sindacale di Base Porto di Genova



SYNDICAT GÉNÉRAL C.G.T. DES OUVRIERS DOCKERS ET DES PERSONNELS DE LA MANUTENTION PORTUAIRE DU GOLFE DE FOS

Siège Social : Carrefour des 3 Ponts – 13230 PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE

Mail : secrétaire.dockercgtfos@gmail.com

Port Saint Louis, le 05 juin 2025

Communiqué :

Hier, nous communiquons sur un conteneur de maillons d'Eurolinks que nous avons fait bloquer à l'export.

Aujourd'hui, toujours informés par divers réseaux, c'est avec écœurement que nous avons découvert deux autres conteneurs qui devaient embarquer sur le bateau CONTSHIPERA.

Il s'agit, d'après nos informations, de tubes de canons fabriqués par la société Aubert et Duval à Firminy, ce sont des matériels militaires avec HS code 93059100.

Bien entendu, ces deux conteneurs sont également bloqués, ce qui porte à trois le nombre de conteneurs qui n'embarqueront pas pour le port d'Haïfa.

Le port de Fos, avec ses bassins Ouest, ne doit pas servir à expédier des munitions ou des armes pour n'importe quelle guerre que ce soit.

Les travailleurs.euses du port de Fos ne veulent pas être complices de massacres, de pertes de vies humaines.

Si certains continuent à vouloir faire passer ce type de marchandises par notre port, alors nous répondrons autrement dans les jours et semaines à venir en mobilisant l'ensemble des Dockers et Portuaires du Golfe de Fos.

Pour la paix entre les peuples,

Vive les travailleurs.euses en lutte !

Vive la CGT !

Le Syndicat.

Le syndicat ne répondra pas à la presse. Merci

A propos du rapprochement CGT-FSU

À la suite du 53e congrès confédéral, la CGT a engagé un processus de discussion approfondie avec la FSU qui vise à ...un rapprochement afin de dépasser la division syndicale et « construire un syndicalisme de transformation sociale à vocation majoritaire ». Il s'agit de poursuivre le processus engagé par la précédente Direction, en suivant une méthode moins volontariste échelonnée dans le temps. Un calendrier a été élaboré, un point d'étape sera réalisé en 2025 au congrès de la FSU et en 2026 au congrès de la CGT, un bilan sera dressé en 2027. Ce qui est nébuleux c'est vers quoi veulent aller ceux qui sont à l'initiative du processus ? Il n'y a que deux possibilités ! Soit une intégration de la FSU dans la CGT par une fusion avec la FERC, soit la création d'une nouvelle confédération ! C'est à dire ni plus ni moins la disparition de la Confédération Générale du Travail créée il y a 130 ans. La création d'une nouvelle confédération n'a de sens que par la fusion de deux confédérations mais pas d'une fédération avec une confédération.

Or, c'est bien de cela dont il s'agit, car la Direction confédérale justifie son opération en s'appuyant sur l'article 5 des Statuts de la CGT « La CGT se fonde sur une conception unitaire. Persuadée que l'intérêt des salariés est de s'unir, elle travaille à les rassembler. Elle se prononce pour l'édification d'une seule organisation syndicale de salariés. Elle agit pour l'unité et pour promouvoir un syndicalisme unifié ». Face au peu d'enthousiasme pour ne pas dire les réticences qui suscite cette initiative, la Direction confédérale avance l'idée d'une « maison commune » mais sans définir en quoi consiste cette « maison commune ».

La CGT avance comme argument pour emporter l'adhésion : 1) la faiblesse de la syndicalisation 2) la division syndicale. 3) La construction d'un syndicalisme de transformation sociale.

1) Avec un taux de syndiqués bien inférieur à ceux d'autres pays, les salariés ont obtenu bien plus de conquêtes sociales. Pourquoi ? Parce que la CGT

s'est créée en 1895 sur une base de luttes, d'affrontement avec le Capital et l'État, contrairement à d'autres pays où le syndicalisme s'est constitué en partenaire, partisan du dialogue social avec le patronat et l'État. Les luttes de classes du 19e siècle ont forgé la conviction des fondateurs de la CGT qu'il ne pouvait y avoir de consensus républicain entre le salariat et leurs employeurs épaulés par l'État.

Le salariat ne pouvait s'émanciper qu'en se libérant de son exploitation par l'appropriation de l'État.

C'est le sens de la Charte d'Amiens qui intègre les luttes au quotidien dans la perspective d'un changement de la nature de classe de la société. Face à un adversaire qui lui contestait son hégémonie, la Bourgeoisie n'est pas restée passive. La répression fut féroce pour empêcher l'implantation et le développement du syndicalisme de classes. Se syndiquer c'était tirer un trait sur sa carrière et devenir la cible des employeurs.

2) La division syndicale est le résultat de l'existence au sein de la CGT d'un courant de lutte de classes qui n'a cessé de s'affirmer. Il était donc nécessaire pour tous ceux attachés à la pérennité du système capitaliste d'aider à la constitution d'un syndicalisme de partenariat dévolu à la pure et simple administration du temps présent. À la Libération, la CGT au sein de laquelle le courant de lutte était devenu majoritaire comptait plus de 4 millions d'adhérents. La SFIO qui était à la manœuvre lors de la scission de FO et de la FEN en 1948 avait ordonné à ses adhérents de quitter la CGT. Après FO et la FEN d'autres syndicats quittèrent la CGT et restèrent dans l'autonomie. En décembre 1964, la majorité de la CFTC, créée en 1919

à l'initiative du Vatican, se prononça pour la déconfessionnalisation de la confédération qui se transforma en CFDT. Le recentrage de CFDT voté à son congrès de mai 1979 l'a conduite à accompagner toutes les réformes antisociales des différents gouvernements. Ce qui provoqua la désaffiliation de plusieurs de ses syndicats rejoignant le syndicalisme SUD (solidaires, unitaires, démocratiques) qui fait partie de l'Union syndicale et Solidaire regroupant à sa création en 1981, plusieurs syndicats autonomes. La FEN quant à elle, était organisée en tendances. Selon ses statuts, le bureau fédéral devait être composé uniquement par la tendance majoritaire du congrès. L'évolution des effectifs des enseignants du secondaire et ceux du primaire rendait inéluctable la prise de la Direction fédérale par la tendance U&A au détriment de la tendance UID. L'occasion de se débarrasser d'U&A se présenta en 1991 avec l'effondrement de l'URSS et le recul des idées de classes. Le Congrès de Perpignan de décembre 1992 vota l'exclusion des syndicats à majorité U&A. La FEN ensuite se saborda pour fusionner avec des syndicats autonomes et créer l'UNSA. Au lieu de rejoindre la CGT, les syndicats exclus restèrent dans l'autonomie en créant une FEN bis, la FSU, organisée en tendances. Par la suite, la FSU chercha à étendre son influence en s'étendant hors du champ de l'enseignement en concurrençant les organisations CGT.

3) La transformation sociale : La CGT se définit dans la Charte d'Amiens comme le syndicalisme de la transformation sociale, c'est à dire le syndicalisme qui libère le salariat de son exploitation par la destruction de l'État capitaliste. Dépourvue de cette vision émancipatrice la transformation sociale devient un mot valise où chacun y met ce qu'il veut. Ainsi, la CFDT se définit aussi comme syndicalisme de transformation sociale, c'est tout dire !

Pourquoi ce rapprochement avec la FSU ? Comme la CFDT à son 38e congrès de 1979, la CGT procéda à son recentrage à son 46e congrès

de décembre 1995. Elle mit à la poubelle de l'Histoire la Charte d'Amiens, reniant les principes de sa création en modifiant l'article 1er de ses statuts par la suppression de la référence à « **l'appropriation par les travailleurs des moyens de production et d'échanges** ». La CGT ne contestait plus aux capitalistes la propriété des moyens de production et d'échanges. Elle abandonnait toute perspective d'émancipation du salariat, le capitalisme étant devenu la fin de l'Histoire. Fini la différence entre syndicalisme de lutte et celui de cogestion. L'approche unitaire est devenue une fin en soi. L'unité syndicale ne devait plus être obtenue entre salariés à travers les luttes, mais entre organisations grâce à des accords de sommet reposant sur le plus petit commun multiple en matière de revendications et d'actions. Les 28 années de syndicalisme rassemblé ont désarmé le sala-

riat face au patronat et à l'État. Toutes les luttes ont été défensives et ont constitué des échecs, comme la dernière en date, sur les retraites.

Refusant de remettre en cause la nature de classe de la société et la stratégie d'alliances de sommet qui en découle, la CGT s'est lancée dans une fuite en avant d'élargissement de l'alliance avec des associations et ONG qui n'ont que faire de la lutte de classes et de fusion/rapprochement avec une FSU qui ne s'est jamais définie comme organisation syndicale de classes. Cette orientation qui ne suscite beaucoup d'interrogations à l'intérieur de la CGT est vouée à l'échec. Elle repose sur l'idée simpliste que le nombre fait la force alors que c'est la stratégie qui fait la force. Et de stratégie, la Direction confédérale n'en a pas! C'est cette contradiction entre les principes de classes qui ont guidé

l'action de la CGT depuis sa fondation et une politique d'accompagnement qui est la raison des tensions de plus en plus vives qui accompagnent les congrès confédéraux.

Il est hors de question que la CGT disparaisse, les raisons qui ont poussé à sa création sont toujours d'actualité.



Gilles Mercier

TRIBUNE LIBRE

A quoi peut bien servir l'UGICT-CGT ?



Options, la publication de l'Ugict-CGT, a consacré récemment un numéro spécial sur la Recherche publique. Ce numéro a réalisé le tour de force d'ignorer le SNTRS-CGT, qui syndique les personnels du CNRS de l'Inserm, de l'Inria, de l'IRD, de l'Ined et de l'Ifremer, alors que les camarades responsables de la Ferc-Sup ont été interviewés.

Mais le tour de force ne s'arrête pas là, puisque ce même numéro a ignoré les organismes nationaux de recherche comme il a ignoré leurs chercheurs ne traitant que des universités et des enseignants chercheurs. Exit les organismes nationaux de recherche et leurs personnels.

L'Ugict s'inscrit dans les orientations du pouvoir qu'elle anticipe. Pour l'Ugict, la recherche publique ce n'est plus les organismes ce sont les universités !

Elle a intégré les chercheurs dans les corps des enseignants-chercheurs et les Techniciens et Administratifs dans ceux des Biats ! Les regroupements d'établissements d'enseignement

supérieur et de recherche, lui sont inconnus comme le sont tout autant les établissements expérimentaux et les Grands Établissements qui préfigurent l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La finalité de la politique menée depuis la loi sur l'innovation de 1999 et les multiples réformes qui ont suivi la loi de programmation de la Recherche de 2006, n'intéressent pas l'Ugict.

L'assujettissement de la recherche publique (de ses instituts, de leurs personnels) au service de l'accumulation du capital privé n'est pas un problème pour l'Ugict.

Sa conception est celle d'une vision très utilitariste de la recherche.

Le refus de l'Ugict de publier la lettre de protestation du SNTRS dans

Options montre qu'il s'agit d'un choix politique ! Cette attitude inadmissible est l'expression d'une conception hiérarchique, hégémonique du syndicalisme.

Mais pour qui se prennent les dirigeants de l'Ugict, pour mépriser un syndicat affilié et par là même les personnels des organismes qu'il syndique ?

Le SNTRS ne paie pas sa cotisation à l'Ugict, pour être traité ainsi. L'appartenance du SNTRS-CGT à cette organisation est posée.



Gilles Mercier



Hors des frontières de la France
Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

Union européenne

Allemagne



Appel de syndicalistes contre la guerre

Une tribune « pour une économie de paix » publiée dans *l'Humanité* le 15.04.2025 et signée d'Ulrike Eifler, dirigeante de la DGB, la Confédération des syndicats allemands, dénonce « un véritable scandale démocratique » : le gouvernement Merz décide d'accorder des « financements sans limites » aux équipements militaires. L'Allemagne révisé le fameux « frein à la dette » qui interdit un dépassement du budget fédéral de plus de 0,35%, pour pouvoir accorder à l'industrie de la guerre tout l'argent qu'elle souhaite. Mais, selon la syndicaliste, l'austérité ne disparaît pas, car pour les autres dépenses, celles de la paix et de l'utilité sociale, elle est même augmentée.



Les grands groupes industriels d'outre-Rhin ont vite compris la bonne affaire : les équipementiers automobile (Continental, Bosch) se convertissent en fournisseurs du militaire, au risque, dit très justement Ulrike Eifler, que le savoir-faire d'origine de ces industries se perde. Le patron de Volkswagen soutient que, pour ne pas fermer son usine d'Osnabrück à Rheinmetall, la solution est d'y produire... des blindés au lieu des



NEIN

Zu Kriegen

voitures ordinaires pour le commun des mortels ou pour les transports publics.

Les syndicalistes allemands préviennent : la guerre comme moyen de sauver ou développer l'emploi industriel est un leurre cultivé par le patronat pour soutirer des fonds publics au gouvernement. « Seule la paix peut sauver nos industries », souligne la tribune. La dirigeante de la DGB éclaire aussi sur l'alignement au militaire des industries françaises, par exemple Alstom qui vend son usine de Saxe à un groupe d'armement : plus de tramways ou de wagons de chemin de fer, mais des chars d'assaut ; moins de personnel nécessaire pour cette production, donc licenciement d'un tiers des travailleurs. Tout bénéf' !

Pendant ce temps, la Deutsche Bahn, la compagnie des chemins de fer allemands, ne renouvelle pas son matériel. Le service se dégrade. Mais tout va bien : le budget de 500 milliards sur 12 ans, exonéré du frein de la dette, impulsera des investissements productifs.

L'appel « Syndicats contre les surarmements et la guerre, soyons prêts à la paix et pas à la guerre » a, dans un temps record, été signé par plus de 5000 personnes. Outre la réaffirmation de l'engagement des travailleurs pour la paix, l'un des principes de base du mouvement ouvrier allemand, les syndicalistes saisissent l'occasion pour revendiquer l'abolition du désastreux « frein à la dette » qui empêche les dépenses utiles à toute la société.

Argentine

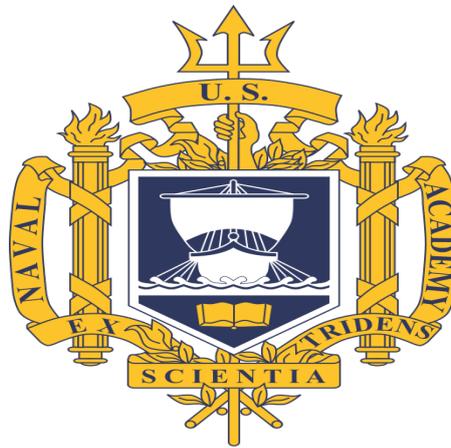


Milei, la science, l'université publique et les retraités

Des syndicats de scientifiques, dont la FESIDUAS (*Federación de Sindicatos Universitarios de America del Sur*) et la FedLaTCI (*Federación Latinoamericana de Trabajadores Científicos*), nos partenaires à la FMTS, dénoncent la destruction de l'éducation, de la science et de la technologie par les politiques de « la hache » du gouvernement Milei. Les chiffres sont alarmants : -26% d'investissement dans les universités en 2024 : -32,8% dans la science et la technologie ; les trois organismes fédéraux de financement, CONICET (*Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Técnicas*), CNEA (*Comisión Nacional de Energía Atómica*) et INTA (*Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria*) ont subi des coupes de 20,8%, 26,8% et 23,6% respectivement.



Quant aux salaires, depuis le début de la présidence Milei c'est la catastrophe : perte de plus de 60 points par rapport à l'inflation. Cette austérité intense est le résultat d'une vision obscurantiste et d'un « négationnisme scientifique » qui conduisent aussi à la dépendance économique de l'étranger, soulignent les syndicats qui appellent les collègues et toute la société à poursuivre la mobilisation. Les retraités argentins, victimes de l'austérité et du mépris de Milei, sont très mobilisés. Soutenues par les syndicats de l'ESR, notamment notre partenaire à l'Internationale de l'Éducation (IE), la CONADU (*Federación Nacional de Docentes Universitarios*), les manifestations sont violemment réprimées. Mais l'intersyndicale ESR les accompagne et ajoute ses propres revendications : 10 avril, grève générale ; 22 avril, cours publics pour gagner le soutien de la société civile et 23 avril, un an après la première « Grande marche fédérale universitaire », appel à désertier les lieux de travail pour descendre dans la rue. Le mercredi 30 avril a eu lieu la grande manifestation du Premier mai, où les syndicats de l'ESR ont défilé « pour plus de salaire, pour l'emploi et la répartition des revenus ». Comme l'indique l'affiche de la CONADU, « seul le peuple sauvera le peuple ».



Cette attitude servile avait commencé avant l'élection. L'Académie allait « reprogrammer » préventivement la conférence de la professeure Ruth Ben-Ghiat, spécialiste du rôle des États-Unis dans les coups d'état qui ont instauré les dictatures en Amérique latine. La professeure a eu le malheur de critiquer Trump : un groupe demandant l'annulation de sa conférence s'est formé hors du campus et a exercé des pressions sur la direction. Par la suite, la très réactionnaire Heritage Foundation avait exprimé son inquiétude concernant la façon dont l'Académie choisissait les conférenciers. Ruth Ben-Ghiat se dit victime d'une purge.

Les diplômés de chimie, océanographie, mathématiques, physique et informatique voulaient inviter Susan Solomon, spécialiste des sciences atmosphériques au MIT et récipiendaire de la médaille nationale de la science, pour une conférence. Mal leur en a pris : « le thème choisi n'est pas conforme aux ordres exécutifs et autres directives », dit la direction. Annulée.

Le 14 avril allait avoir lieu une conférence sur l'éthique de la philosophie stoïcienne et l'importance des lectures qui aiguisent l'esprit critique. Annulée.

Le Secrétariat d'État à la défense, tutelle de l'Académie, avait décidé de retirer des livres des bibliothèques pour prévenir « l'endoctrinement radical des enfants ». Cet ordre ne s'appliquait pas à l'Académie qui a un statut universitaire. Cependant, sa direction a voulu montrer son obéissance et retiré 381 livres de sa bibliothèque. L'éditeur de plusieurs de ces livres, New Press, a offert au personnel des exemplaires gratuits, déclarant : « on pensait que l'interdiction des livres n'avait plus cours depuis le Troisième Reich ».

En signe de protestation, des membres du personnel ont démissionné ou pris leur retraite anticipée. Un professeur d'histoire a refusé d'assister à la cérémonie en son honneur au moment de sa retraite, à cause de l'interdiction des livres. Il a considéré que la direction s'éloigne des principes de l'Académie et ternit sa réputation en se pliant aux pressions. « Peu importe ce que tu as fait avant, la postérité retiendra que tu étais un carriériste qui a interdit Maya Angelou mais retenu Mein Kampf d'Hitler ». Il parlait du directeur de l'Académie.

Bonne nouvelle : Mohsen Mahdawi a été libéré



Cet étudiant de l'Université de Columbia, l'un des organisateurs des manifestations en soutien à la Palestine dans son campus, résident légal dans le pays et détenteur d'un permis de travail, la fameuse « carte verte », marié et tout récemment père de famille, était détenu pendant plus de deux semaines. Les services de l'immigration avaient l'intention de le chasser et d'annuler sa carte, mais ils ont échoué. Le Juge Geoffrey Crawford a décidé de le libérer sous caution, puisque Mohsen ne représentait pas de danger pour l'ordre public. Selon le Juge Crawford, « Le climat politique actuel ressemble au Maccarthysme ».

La libération de ce résident légal et pacifiste déclaré est une défaite pour l'administration Trump et une victoire pour les soutiens de la Palestine et de la liberté d'expression. Ses avocats ont obtenu son maintien dans la juridiction de Vermont où officie le juge qui l'a libéré. Ils pensent qu'ainsi son procès sera équitable, ce qui n'était pas garanti si le gouvernement décidait de le délocaliser afin qu'il soit traité par un juge conservateur.

Mohsen Mahdawi n'a pas été acquitté, mais c'est bien plus facile de se défendre en comparant libre. « Je n'ai pas peur de vous » : c'était sa

Etats-Unis



L'Académie Navale se plie aux exigences de Trump

Le grand événement annuel de l'Académie, qui a lieu sans discontinuer pendant 65 ans, c'est la conférence des affaires étrangères : des rencontres entre les étudiants, diplomates et scientifiques de haut niveau pendant une semaine. Elle se prépare pendant un an. Il a suffi de quelques minutes et d'un bref communiqué pour la tuer. Car le titre, « la constellation de l'assistance humanitaire : persévérer au milieu des conflits », pourrait attirer les foudres de l'administration Trump. La direction de l'Académie a préféré les anticiper.

première déclaration en direction de Trump et sa clique dès sa libération. Cela a fait enragé ces derniers, en premier lieu Marco Rubio qui pense que les manifestants « ont répandu l'antisémitisme ». La porte-parole du département de la Sécurité intérieure a parlé de « violence et glorification des terroristes qui veulent tuer des juifs américains » (sic), ce qui ne correspond pas du tout au profil de Mohsen.

Le Juge Crawford a estimé que ce jeune homme était un étudiant assidu et un membre apprécié de sa communauté locale. Il n'a pas pu assister à la naissance de son premier enfant, puisqu'on lui a refusé une permission. Il a plusieurs amis juifs. D'aucuns prétendent que, comme il n'est pas un citoyen états-unien, on peut le déporter sans problème. Mais cette argutie n'annule pas la tricherie de l'État : Mohsen est tombé dans un piège quand il s'est présenté à un examen pour obtenir la citoyenneté. Des policiers, certains masqués, l'ont immobilisé et lui ont passé les menottes.

Quatre autres résidents légaux manifestant pour la paix en Palestine dans la même université sont encore en prison, dont Mahmoud Khalil, détenu en Louisiane. Les soutiens de ce dernier se réjouissent de la libération de Mohsen, qui est maintenant autorisé à reprendre ses études. Ils espèrent que la justice s'appliquera à tous. Sur le campus de Columbia, le soulagement est manifeste. Mohsen n'est libre que depuis le 30 avril. Ses camarades attendent son retour.



Quand la grève des fonctionnaires ne plaît pas à un journaliste d'un média grand public, celui-ci compare sur son compte X la Grèce à... l'Albanie des temps jadis. De plus, ledit journaliste non seulement s'en prend aux syndicats qui participent à une grève

de tous les fonctionnaires lancée par ΑΔΕΔΥ (l'équivalent de l'UFSE mais en intersyndicale) et ΓΣΕΕ (Confédération des syndicats du secteur privé), mais attaque aussi personnellement la Présidente du tribunal qui a « autorisé » la grève.

Le journaliste écrit : « tous les vols sont interdits aujourd'hui, pour raison de grève lancée par ΓΣΕΕ et ΑΔΕΔΥ, selon la décision du tribunal ! La Grèce ressemble à l'Albanie de Hoxha ».



En employant le verbe « interdire », comme s'il s'agissait d'une mesure coercitive, il assimile un droit constitutionnel à une décision autoritaire d'un pouvoir suprême. Il n'hésite pas, par la suite, de promouvoir l'image du « fonctionnaire grec fainéant ».

Cela a ulcéré le syndicat national des Ingénieurs électroniciens du Service d'Aviation Civile (ΥΠΑ). Dans un communiqué, il défend vigoureusement le service public, le seul à même d'assurer la sécurité du transport de millions de passagers, et accuse l'employeur public de recourir systématiquement à la justice pour interdire le droit de grève.

Les ingénieurs sont des hommes et des femmes du métier et le prouvent : le communiqué énumère les radars de contrôle de l'espace aérien grec qui ne fonctionnent plus du tout (!) et celui, toujours en service, qui est entretenu scrupuleusement même si parfois il arrive qu'une personne y travaille seule (ces ingénieurs travaillent en 3-8, tout comme les contrôleurs aériens ; le travail isolé est interdit).

« Savez-vous, monsieur, que si ce radar tombe en panne pendant l'été, nous serions obligés de fermer in extremis une partie de l'espace aérien grec en pleine saison touristique ? Si vous aviez pris la peine de lire nos communiqués, vous auriez pu être au courant du fait que nous avons subi une réduction de personnel de 40% en 15 ans et nous demandons sans cesse des renforts ». Le syndicat se réfère à

la tragédie ferroviaire de Tempì, dont la Grèce a commémoré les 2 ans le 28 février dernier et dont les causes ne sont pas encore élucidées car le gouvernement refuse les rapports qui le dérangent et conspuent les familles des victimes. Il y a deux ans, les syndicats des cheminots avaient aussi alerté, sans succès.



Échec retentissant de la « police des universités »

Nous en avons parlé à plusieurs reprises dans cette rubrique. Le gouvernement conservateur grec, sous prétexte de lutte contre la délinquance, avait voulu créer une police spéciale pour les universités, sur le modèle états-unien. Cette idée avait comme véritable cible les mobilisations du personnel et des étudiants. Sa concrétisation était facilitée par une loi « assouplissant » l'asile universitaire [l'équivalent des franchises universitaires NDLR], qui, en Grèce, a une longue histoire et est inviolable. On prétextait aussi que cela allait créer des emplois...

Mais de l'aveu même du gouvernement, cette police « est une initiative qui a échoué ». Bien sûr le porte-parole du gouvernement prétend que « ce qu'il nous fallait dans certaines universités, non dans toutes, c'était la police ordinaire », insinuant qu'elle pouvait intervenir maintenant que la loi le lui permet. Quoi qu'il en soit, les journalistes ont eu le plaisir de rappeler à ce porte-parole que les véritables « lieux de non-droit » ne sont pas les universités. On assiste à des règlements de comptes mafieux en dehors sans que la police n'arrête les coupables et protège les citoyens. Depuis 2019, la « police des universités » était une mesure phare qui allait pacifier les facultés. Maintenant on avoue que c'était du pur affichage. Elle n'a pas créé d'emplois, car presque personne n'a accouru pour y être recruté. On doute pourtant que les crédits vont être redirigés pour recruter des scientifiques au lieu des flics.



SOS pour la recherche

Ce cri de détresse des représentants du personnel des centres et instituts de recherche et des établissements technologiques est lancé dans un communiqué co-signé par l'Union des Chercheurs Grecs (EEE), notre syndicat partenaire. Les collègues en ont assez du mépris. Ils dénoncent la parcellisation de la recherche entre différents ministères, l'absence de financement autre que les salaires, le manque de postes, l'existence de centres et instituts de recherche à plusieurs vitesses et la bureaucratie monstrueuse.

Il n'existe pas en Grèce une politique nationale de recherche. Un Secrétariat d'État prétendument chargé de la question ne fait rien, surtout depuis qu'il a été transféré du ministère de l'éducation à celui du développement et des investissements en 2019.

Non seulement la recherche est dévalorisée, mais ses résultats et les connaissances produites ne sont pas exploités pour le bien de la société, de l'économie et de l'éducation de la jeunesse.

Pas de lien explicite entre formation et recherche signifie aussi difficulté pour les jeunes de choisir les métiers et carrières scientifiques. Comme si cela ne suffisait pas, les financements des programmes de recherche sont inexistantes. Le seul « avantage » des collègues est leur statut de fonctionnaire, donc la certitude d'avoir un salaire à la fin du mois. Pour tout le reste, ils doivent chercher l'argent nécessaire : rien de récurrent. Pire qu'en France... Récemment, tous les membres du Conseil national de la recherche, la technologie et l'innovation, la plus haute instance publique consultative, ont démissionné. Le malaise est profond.

Parmi les revendications :

- * un espace unique pour l'ESR et la technologie et le retour immédiat du Secrétariat d'État au ministère de l'éducation, ou, mieux, un ministère chargé de l'ESR
- * la fin de la parcellisation du tissu national de recherche et des ressources financières
- * une programmation pluriannuelle de la politique nationale de recherche et un financement pérenne couvrant les besoins
- * la fin de la bureaucratie
- * l'ouverture de postes dans toutes les catégories de personnel

Nous soutenons nos collègues dont plusieurs revendications rejoignent les nôtres. C'est admirable que, dans ces conditions, la recherche grecque continue à se distinguer à l'international et à éduquer les nouvelles générations. Elle est à la hauteur à chaque fois que le pays fait face à l'urgence : santé, feux de forêts, inondations, séismes, accidents graves etc.

C'est d'ailleurs grâce aux rapports des scientifiques qu'en ce moment les familles des victimes de la tragédie ferroviaire de Tempi mènent leur combat pour établir la vérité sur la mort des 57 personnes, dont les cris « je n'ai pas d'oxygène ! » ont marqué les esprits.



Dans ce pays où l'on a lutté pour ne pas se voir imposer une partition, la mémoire des civils tués et de la guerre ne fait pas partie d'un passé lointain. Certes, Dublin n'est pas Belfast où les stigmates des « troubles » sont visibles encore aujourd'hui à tous les coins de rue. Mais Dublin a aussi une tradition de solidarité avec la Palestine. C'est pourquoi les étudiants mobilisés n'ont pas été attaqués par la police, ni forcés à décamper.

Après cinq jours de blocage des locaux, la direction et les manifestants ont décidé de suspendre les liens de Trinity avec des entreprises qui ont des activités dans la Palestine occupée et font partie de la liste noire de l'ONU, ainsi qu'avec toutes les autres entreprises israéliennes. Le doyen, qui a négocié avec les étudiants, les a félicités pour leur engagement.

Trinity College a suivi non seulement la voie de l'humanité et de la solidarité au lieu d'un affrontement stérile, mais aussi celle du pragmatisme : le blocage des locaux coûtait cher, vu que le *Book of Kells*, chef-d'œuvre du christianisme médiéval, manuscrit enluminé du Nouveau Testament datant du 9e siècle et conservé quasi intact jusqu'à nos jours dans l'ancienne bibliothèque de l'établissement, attire des touristes du monde entier qui viennent admirer sa beauté et vivre « l'expérience du *Book of Kells* ».



Trinity College Dublin
Coláiste na Tríonóide, Baile Átha Cliath
The University of Dublin

La direction n'a donc pas voulu aller au conflit et perdre ses visiteurs (et les revenus qui vont avec).

Cependant, l'accord n'est pas uniquement mû par l'argent. Si le doyen a déclaré publiquement être fier de l'engagement de ses étudiants, si la direction a décidé de suspendre les liens « complices », c'est qu'ils ont trouvé les demandes justes et considéré qu'on ne pouvait rester insensible à un génocide qui se déroule sous les yeux du monde entier.

Trinity va octroyer six bourses de recherche post-doctorale et six contrats doctoraux pour des ressortissants de Gaza, ainsi que des logements gratuits.

Quant aux échanges individuels avec des étudiants et scientifiques d'Israël, une commission mixte composée de représentants d'étudiants et du personnel les examinera une par une.

Rappel : l'Irlande, comme l'Espagne, reconnaît officiellement l'État de Palestine.

Israël



Le Prix d'Israël refusé

Eva Illouz, sociologue franco-israélienne, avait été choisie unanimement par le jury du prestigieux Prix d'Israël, qui récompense des académiques distingués par leur travaux dans toutes les disciplines. Ce choix avait été communiqué au ministre de l'éducation, Yoav Kisch, en mars dernier. Même en Israël, la loi ne donne pas le droit au ministère d'altérer ou annuler la décision du jury de spécialistes. Mais voilà : tous les ministres du gouvernement d'extrême-droite israélien sont à la chasse de quiconque ose dire qu'à Gaza se déroule une guerre génocidaire. C'était le cas d'Illouz qui, avec 180 personnalités israéliennes de la science et de la culture (dont 10 ex-médaillés), avait signé un appel incitant le procureur de la Cour de Justice Internationale à poursuivre ses investigations concernant les crimes commis par Israël à Gaza sans tenir compte des allégations israéliennes. Le règlement de la CJ implique de consulter d'abord le pays visé avant de commencer à investiguer.

Le ministre a décrété : « on n'attribuera pas le prix d'Israël à quelqu'un qui se tourne contre l'État d'Israël. Nous voyons comment cette Cour nuit aux soldats d'IDF [les forces armées israéliennes NDLR] et aux dirigeants du pays ». Une jurisprudence permet de tenir compte de critères autres que la qualité scientifique, en cas de « circonstances exceptionnelles ». Illouz est une excellente scientifique, soutenue aussi par la Centre européen de sociologie et de science politique contre « ce gouvernement illibéral ». Le ministre l'appelle à « retirer ses déclarations et supprimer sa signature de la pétition » si elle veut recevoir son prix.

En 2021, le ministre actuel de la défense, Yoav Gallant, était ministre de l'éducation et avait refusé le Prix d'Israël au mathématicien Oded Goldreich, pour cause de « soutien au boycott » d'Israël. La Cour suprême israélienne avait émis la jurisprudence

précitée en soutien au ministre, mais la décision finale était favorable au mathématicien : seuls les critères scientifiques étaient à prendre en compte. Le ministère n'a pas à annuler la décision du jury en « politisant le prix et en incitant à la surveillance et aux persécutions des scientifiques ». Dire que certains désignent encore Israël comme « le seul État démocratique » de la région...

Liban



« L'équilibre confessionnel »
aggrave la précarité à l'université

L'Orient-le Jour, grand quotidien libanais francophone, rend compte de la souffrance des précaires de la seule université publique libanaise, l'Université Libanaise (UL). On a peine à croire que des universitaires, fût-ce dans un pays en crise profonde, reçoivent seulement 2\$/heure et réclament, fin 2024, les arriérés de 2023. Même si leur statut ultra-précaire ne favorise pas les mobilisations, le Comité des professeurs contractuels de l'UL a lancé une « grève d'avertissement » d'une semaine.

De nombreux témoignages révèlent le degré de colère et le raz-le-bol des universitaires, dont l'ancienneté dépasse parfois la décennie. Certains travaillent gratuitement depuis plus de 3 ans ; leur statut n'ouvre pas de droits à la Sécurité Sociale ou à l'indemnisation des frais de transport ; pendant l'année 2020-2021 « pour 160 heures travaillées, je n'ai perçu que 100 dollars » (dixit une mathématicienne) ; finalement, plus de la moitié, 1760 sur



3000, sont éligibles au statut de « vacataire à plein temps », qui ouvre la voie à la titularisation.

Sincère ou essayant d'éteindre les braises, le recteur de l'UL (63.000 étudiants, 1.600 personnels titulaires) reconnaît « l'injustice » dont ces sous-vacataires sont victimes. Selon lui, c'est le ministère qui en est le responsable. Ce dernier est... empêché par les quotas confessionnels. Ce système qui gangrène le Liban mais arrange ses classes dirigeantes doit « être respecté ». 670 sur les 1760 candidats à la revalorisation de statut sont chiites, 480 sont sunnites, 530 sont chrétiens et 60 druzes. Le ministère prétend que, si on les revalorisait, on créerait un déséquilibre confessionnel !

Au Liban, où la crise économique sert de prétexte pour détruire le service public tandis que le privé croît sans entraves, le confessionnalisme inébranlable mine l'université publique.

Portugal



La précarité des jeunes chercheurs, vue par l'une d'entre eux

Grâce à Mourad Bezzeghoud, membre du groupe sur les conditions de la recherche à la FMTS, nous publions ce témoignage qui illustre la situation. Démarrant avec une soif d'apprendre et l'envie d'une carrière dans la recherche publique, ces jeunes font face à une situation difficile à surmonter. Il leur faut un grand courage pour ne pas décrocher. Merci à Inès de nous faire partager le sien et à Mourad de nous avoir mis en contact avec elle.

« Mon nom est Inès Hamak et je suis doctorante en sismologie, plus exactement en tomographie sismique. L'objectif de ma thèse est d'obtenir des modèles de vitesse, qui pourraient expliquer la structure interne de la Terre.

J'ai choisi le doctorat afin de poursuivre une carrière de professeure chercheuse au sein de l'université. Depuis toute jeune j'ai toujours adoré expliquer à mes collègues les matières dans lesquelles j'étais bonne et j'ai eu de très bons retours, des retours positifs. Jusqu'à présent, j'aime beaucoup présenter mon travail et l'adapter aux différentes audiences.



Au départ, je n'étais vraiment pas consciente de la précarité dans les carrières des chercheurs. Mon but initial était de poursuivre une carrière en tant que professeure chercheuse. Il est vrai que le contrat de professeur est un contrat permanent, sauf qu'il existe aussi un problème dans le nombre de concours.

Ils sont très très peu, et très peu suffisants à l'échelle nationale ici au Portugal. Et concernant les contrats de recherches, c'est encore beaucoup plus complexe, parce que 92% des contrats de chercheurs sont précaires et il faudrait remédier à cette problématique de précarité dans la recherche.

À mon avis, ce qui pourrait être fait c'est d'allouer des budgets clairs pour recruter des chercheurs et des professeurs au sein des universités et centres de recherche de manière permanente, afin d'encourager ces carrières de chercheurs.

On nous apprend à être persévérants, à être résilients durant notre doctorat, et cette résilience c'est une compétence qu'on a acquise et qui fait en sorte qu'on garde espoir et qu'on n'est pas prêt à lâcher cette envie de vouloir poursuivre une carrière universitaire, une carrière scientifique.

On a espoir que les choses changent. On est en 2025 et ça ne peut pas continuer de cette manière-là ! ».

Royaume-Uni



Une université réputée emploie du personnel sur des contrats truqués

« Ne pas laisser les conditions d'emploi de la gig-économie gagner l'université » : UCU (*University and College Union*), notre syndicat partenaire britannique, lutte contre la précarité qui gagne même les universités les plus prestigieuses et les plus riches. Deux écrivaines et universitaires reconnues, Rebecca Adams et Alice Jolly, ont gagné leur procès contre l'Université d'Oxford où elles enseignaient l'écriture créative pendant 15 ans. Elles avaient des contrats de « prestation de services » comme la plupart des travailleurs du numérique, ce qui les privait de la plupart de leurs droits. Elles ont déposé plainte contre leur université pour les avoir obligées pendant 15 ans de rester dans cette situation, tandis qu'elles occupaient des postes qui auraient dû être considérés comme permanents.

Les plaignantes ont eu du soutien et ont gagné. Après une bataille juridique de quatre ans, le tribunal a accepté leur principal argument, à savoir que leurs contrats ont été « truqués » et que l'université a agi comme une vulgaire start-up ou comme une plateforme qui emploie des travailleurs jetables. Elles ont aussi dévoilé que 70% du personnel à Oxford était dans une situation précaire, cette université étant « l'un des pires employeurs ».



UCU considère que le résultat de ce procès est une victoire et arrêtera ces pratiques frauduleuses. Oxford, l'une des universités les plus riches

du monde, paupérise son personnel. Tous les collègues doivent faire attention aux termes de leurs contrats et contacter le syndicat pour obliger les employeurs à offrir des postes de titulaires.

Quand on nous rebat les oreilles avec « les universités de réputation mondiale », on oublie de présenter l'envers du décor : l'exploitation des travailleurs hautement qualifiés. Mais les temps changent et le procès gagné par les deux collègues d'Oxford montre que l'impunité a des limites. UCU a raison : se syndiquer est le seul moyen de créer un rapport de force.

Soudan du Sud



De tous les travailleurs du Soudan du Sud, les enseignants sont les plus défavorisés

Cette phrase résume la situation dans ce pays créé en 2011, depuis la guerre commencée en 2013. Seulement 30% des enseignants sont fonctionnaires ; 37% sont « volontaires », stipendiés par des ONG et des partenaires humanitaires, mais cela ne suffit pas pour vivre. Plus des trois quarts de la population dépendent de l'aide humanitaire ; des milliers d'écoles primaires, la base de l'éducation et de l'alphabétisation, sont contraintes de fermer par manque d'élèves, d'enseignants ou frappées par la guerre ; il n'existe pas de politique publique d'éducation.

Un risque accru est la « dé-professionalisation » des enseignants. Le système universitaire qui est censé les former est en lambeaux. Le Soudan du Sud a six universités, dont cinq publiques, contrôlées par le gouvernement qui nomme leurs administrateurs. La difficulté la plus importante est l'insécurité. Les quatre des cinq universités publiques sont situées en zones de conflits, ce qui fait partir enseignants et étudiants vers les pays voisins (Ouganda, Kenya, Éthiopie ou Soudan), traumatise ceux qui restent, et vide les campus. L'inter-

ruption partielle ou totale des études va de pair avec la fuite des cerveaux. On est payé 25% moins que dans les autres pays de l'Afrique de l'est, et on ne reçoit aucun budget permanent de fonctionnement, d'équipement ou de recherche.

Dans un État si jeune, le besoin de développement technologique, scientifique et humain est énorme, mais les qualifications manquent.

Quand les collègues fonctionnaires ne sont pas payés pendant un an, on comprend pourquoi tout le monde cherche à partir. L'existence d'universités privées dans les pays voisins, qui cherchent à attirer la jeunesse et font une publicité intense faisant miroiter des situations idylliques, pousse au départ.

Le capitalisme investit dans la matière grise, de sorte que le Soudan du Sud reste toujours dépendant et sous-développé puisque ceux qui sont partis ne reviennent pas.

Et les syndicats ? L'une des recommandations d'une étude récente de l'IE sur le Soudan du Sud est de renforcer la syndicalisation et de faciliter la défense des enseignants afin de construire un système soutenable à long terme.

C'est une tâche herculéenne de bâtir des syndicats dans ce pays. Heureusement, l'IE a un fonds de solidarité et des ressources, y compris des formations, destinées à soutenir les syndicats pour surmonter l'adversité.

